

jours ou même en quelques mois. Le chômage sévit à l'heure présente et il ne suffit pas d'un geste ou d'un signe pour faire surgir des usines ici et là. Il faut autre chose. Le Gouvernement se rendra compte, je l'espère, de la nécessité d'établir des usines et des industries secondaires dans la région. Nous avons assez de bon sens pour savoir qu'on ne saurait réaliser un tel programme du jour au lendemain. Pour remédier au chômage qui sévit actuellement dans les Provinces maritimes, j'invite le Gouvernement à faire approuver par le Parlement de crédits destinés à l'exécution de travaux publics. Il n'y a pas longtemps la Chambre a entendu un vibrant appel en faveur du canal de Chignecto entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. L'entreprise donnerait du travail à plusieurs milliers de personnes et constituerait un bienfait permanent pour les petites provinces de la côte.

Ma propre province du Nouveau-Brunswick est la seule du Dominion à n'avoir aucun parc national. On nous dit que l'industrie du tourisme est l'une des plus profitables qu'on puisse développer au Canada. Y a-t-il au Canada, je le demande à ceux qui ont visité les Provinces maritimes, une région qui se prête mieux que la nôtre à l'expansion de l'industrie touristique? Il n'y a pas de plus beaux endroits que les rives du fleuve Saint-Jean. Pourtant, nous n'y avons pas de parc national. Je ne blâme pas le gouvernement fédéral de cette lacune mais plutôt notre propre gouvernement provincial. En effet, quand il a été décidé d'ouvrir des parcs nationaux en Nouvelle-Ecosse et dans l'île du Prince-Edouard, le Nouveau-Brunswick aurait pu avoir son parc national si le gouvernement provincial de l'époque ne s'était pas montré si exigeant sur le chapitre de la localité, refusant de choisir celle que recommandait le gouvernement fédéral.

La situation actuelle est, aux yeux du député de Cap-Breton-Sud, si urgente qu'il ne peut pas attendre même une journée. Eh bien, nous avons attendu quatre-vingts ans, de sorte qu'un jour de plus ne changera pas grand chose. Le Gouvernement, j'espère, examinera la gravité de la situation présente. Nous avons eu une grève en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick.

M. GILLIS: Elle dure encore.

M. BROOKS: En effet. J'ignore si l'une des parties en cause est uniquement responsable de cette grève. J'ai entendu dire qu'il y avait encore 13,000 grévistes sinon plus. Ces treize ou quinze mille hommes sont inclus dans les trente mille chômeurs de ces deux provinces. Ces hommes veulent travailler

mais pour des motifs que je n'ai pas à juger, on tergiverse: une journée, on travaille; le lendemain, on chôme. Il y a peut-être manquement sous ce rapport mais cela ne témoigne guère en faveur de l'industrie du pays ou des règlements du Gouvernement concernant la main-d'œuvre quand des ouvriers, qui travaillant une journée, peuvent se mettre en grève, le lendemain, à la suite de quelque malentendu qui pourrait sûrement se régler. Si l'industrie et la classe ouvrières avaient du bon sens, elles pourraient régler le différend de telle sorte que les ouvriers retournent au travail ou y restent.

M. GILLIS: Il y avait cinquante-huit points en litige.

M. BROOKS: Oui et je suppose que vous pourriez en trouver cinquante-huit autres. Je ne blâme ni les ouvriers ni l'industrie. Il est probable que l'un et l'autre ont tort et que nous devons les censurer tous les deux. Cependant, ce sont les femmes et les enfants qui en souffrent. A mon sens, ces 15,000 grévistes représentent la moitié des ouvriers en chômage dans nos provinces. Dans ma circonscription, 700 ou 800 houilleurs chôment; aucun d'eux ne voulait faire la grève.

M. GILLIS: Ils ont repris leur travail.

M. BROOKS: Oui, aujourd'hui ils sont de nouveau au travail. Toutefois, si l'on avait laissé ces hommes libres d'agir comme ils l'entendaient, de créer leur propre syndicat, au lieu de les enrôler dans celui de Glace-Bay, en Nouvelle-Ecosse. . .

M. GILLIS: Monsieur le président, je suis convaincu que l'honorable député ne veut pas être injuste. . .

M. BROOKS: Pas du tout.

M. GILLIS: . . . mais il s'est sûrement montré mal renseigné. Les houilleurs appartiennent depuis longtemps à un syndicat indépendant. Ils ont eux-mêmes exprimé, au moyen d'un scrutin tenu selon les principes démocratiques, le désir de se joindre aux mineurs de la Nouvelle-Ecosse.

M. BROOKS: Je conviens que l'honorable député est mieux renseigné que moi sur les questions ouvrières, car il a déjà appartenu à un syndicat. Je dois m'en tenir aux renseignements que m'ont fournis les exploitants et les houilleurs de ma circonscription. A Minto, les houilleurs et les exploitants se sont toujours bien entendus. On m'a affirmé (et je le crois) qu'il n'y aurait pas eu de grève au Nouveau-Brunswick n'eût été le lien qui unissait le syndicat de Minto à celui de la Nouvelle-Ecosse. Toutefois, c'est là une question. . .

[M. Brooks.]